



Listes de contenus disponibles sur: [Scholar](#)

**Actions Gouvernementales Et Stratégies De Développement Durable En Milieu Urbain En République Démocratique Du Congo. “ Regard Sur La Ville De Kolwezi ”**

Journal homepage: [ijssass.com/index.php/ijssass](http://ijssass.com/index.php/ijssass)

## ACTIONS GOUVERNEMENTALES ET STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE EN MILIEU URBAIN EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO. “ REGARD SUR LA VILLE DE KOLWEZI ” ☆

MUFUNGENU MUZUMBU John<sup>a \*</sup>

A.Chef de Travaux à l'Université de Kolwezi

Received 15 April 2023; Accepted 29 June 2023

Available online 2 July 2023

### ARTICLE INFO

*Keywords:*

Action gouvernementales

Kolwezi

Congo

Urban development

### ABSTRACT

Le peuple congolais doit pour cela se doter d'Institutions politiques efficaces basées sur la responsabilité des Institutions régionales avec leurs habitants, pour faire émerger le développement local, source du développement national. Ces Institutions doivent mener efficacement et dignement des actions concrètes en vue de réguler les intérêts divergents des composantes du pays pour mettre en chantier un modèle de développement non seulement autocentré, mais, surtout, plus intégral, prenant en compte les besoins de développement de la ville de Kolwezi en particulier et ceux du pays dans son ensemble. Les actions en matière de développement durable nous obligent à franchir les frontières entre le local et le régional, voire le national et l'international, et à traiter la complémentarité entre ces échelles.

## Introduction

Si le concept de développement durable, appliqué aux villes, a longtemps concerné principalement des questions environnementales (gestion des déchets, de la pollution, préservation de l'environnement...), il s'insère aujourd'hui dans toutes les problématiques d'aménagement et de développement de la ville. Les définitions globales du développement durable ont progressivement évolué du « répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs » vers des définitions plus développées intégrant des questions plus sociales (développement social et économique basé sur la notion de solidarité et associant efficacité économique, équité sociale et qualité environnementale).

La définition que donne notamment Roberto CAMAGNI<sup>1</sup> dans son ouvrage de 1997 est particulièrement éclairante, car il aborde plusieurs points importants. Le développement urbain durable « est un processus basé sur l'apprentissage collectif, la capacité de règlement des conflits et la volonté de dessein stratégique, et non sur l'application d'un modèle optimal prédéfini. Il s'agit de considérer ensemble les différents systèmes composant la ville (le système économique, le système social, le système physique - *built and cultural heritage* - et le système de l'environnement), dans leur coévolution et leurs interactions dynamiques [...], et non simplement de faire la somme d'aspects et d'objectifs différents ».

D'une manière plus scientifique, il est question d'établir dans cette étude, la corrélation entre les actions gouvernementales et le développement durable. A cet effet, la connexion se justifie du fait qu'il ne peut pas y avoir développement d'abord qui soit ensuite rendu durable sans des actions gouvernementales adéquates, en d'autres termes correspondant aux impératifs de

développement durable de la ville de Kolwezi.

Dans toutes les nations du monde moderne, l'Etat joue un rôle prépondérant dans les stratégies pour leur développement et l'initiative privée, dont l'apport est non négligeable, ne vient qu'en rescousse aux actions de grande envergure menées par celui-ci. En effet, dans la conception classique, l'Etat devait avoir un rôle limité au maintien de l'ordre : sécurité intérieure et extérieure, justice, enseignement, santé, diplomatie, etc. Il devait s'occuper des tâches purement administratives, car on estimait que la meilleure manière d'assurer le profit économique de la société consistait à privilégier l'initiative privée, la concurrence économique, l'Etat devant s'abstenir de toute activité économique propre.

A la doctrine classique de l'Etat libéral, « s'est succédé au 20<sup>e</sup> siècle celle de l'Etat interventionniste avec pour idée centrale la sauvegarde d'un certain équilibre général dans la société. L'Etat doit utiliser ses moyens et pouvoirs pour assurer cet équilibre »<sup>2</sup>. Equilibre de la production et des échanges, équilibre de la répartition des biens et services, des risques sociaux, équilibre de la monnaie et des prix, équilibre général du développement de la nation, tels sont, d'après nous, les finalités essentielles de l'interventionnisme étatique. Toutefois, dans cet interventionnisme, les Etats modernes appliquent soit le régime monopoliste qui consiste à s'arroger le droit exclusif d'exploitation de certains domaines considérés comme vitaux pour la nation, soit le régime concurrentiel qui consiste à partager l'exploitation d'autres domaines avec les particuliers, soit encore le régime de partenariat qui consiste, pour l'Etat, à s'associer avec les particuliers dans ce qu'on appelle partenariat public-privé. En effet, le régime de partenariat public-privé est employé dans cette analyse pour décrire des dispositifs très divers mettant en jeu une certaine forme de collaboration entre secteur public et secteur privé. Cette collaboration entre secteur public et

<sup>1</sup> R., CAMAGNI et M.C., GIBELLI (dir.), Développement urbain durable. Quatre métropoles européennes, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube, 1997, p. 174.

<sup>2</sup> G. BAKANDEJA WA MPUNGU, Les Finances Publiques. Pour une

meilleure gouvernance économique et financière en République Démocratique du Congo, éd. Larcier, Bruxelles, 2006, p. 20.

secteur privé nous la qualifions des actions gouvernementales. Ainsi, cet ensemble d'activités collectives couvre tous les domaines de la vie nationale : l'éducation, l'emploi, la sécurité sociale, l'assurance, l'ordre public, la santé publique, l'énergie, les travaux publics, l'environnement, le développement économique, etc.

Pour ce faire, dans ces actions conjointes, celles menées par l'Etat revêtent traditionnellement deux caractères essentiels : « la police et le service public »<sup>3</sup>. L'intérêt général exige d'abord que les libres initiatives des particuliers n'aillent pas jusqu'à compromettre l'ordre public, condition sine qua non de toute vie sociale. Il appartient donc à l'Etat de leur imposer les disciplines indispensables. A cette fin correspond l'exercice de la police administrative. Par service public, qui nous intéresse d'ailleurs au plus haut point dans cette étude, l'autorité publique prend directement en charge, ou délègue sous son contrôle, la satisfaction d'un besoin d'intérêt général, en assurant soit à la collectivité, soit aux particuliers individuellement, les prestations ou avantages correspondants.

En effet, entreprendre des actions gouvernementales suppose, dans la société, l'existence d'un ou de plusieurs problèmes à résoudre. C'est notamment le problème lié à l'état de santé publique, à la qualité de l'environnement, à la sécurité publique, à l'état des routes, à la gestion des déchets, au degré de cohésion sociale, à la fiabilité des approvisionnements en biens de toutes sortes. Ce positionnement nous a conduit à nous intéresser aux problèmes économiques, sociaux et environnementaux de la ville de Kolwezi, lesquels problèmes constituent, pour nous, le point de départ des actions gouvernementales qui en forment l'amont et dont l'étude s'avère, enfin de compte, indispensable pour comprendre l'ensemble du processus de construction d'un programme d'actions qui lui sera lié.

Hormis l'introduction et la conclusion, notre étude a été

répartie en deux points essentiels : le premier point a porté sur les actions gouvernementales au plan environnemental, économique et social. Le second point a planché sur les stratégies de développement durable de la ville de Kolwezi.

## I. ACTIONS GOUVERNEMENTALES DANS LA VILLE DE KOLWEZI

Il sera question, dans le cadre de cet article, de veiller particulièrement sur les actions de développement durable, menées par les autorités des pouvoirs publics dans l'entité de Kolwezi au plan environnemental, économique et social.

### I.1. Au plan environnemental

Certaines avancées significatives ont été observées sur terrain. Toutefois, des travaux de curage des caniveaux des avenues principales et secondaires, de curage de buses, de curage de filets d'eaux, de curage de chambre de visite, de désherbage des servitudes et autres places publiques, d'évacuation des immondices et vidange des fosses septiques, évacuation des poubelles publiques, l'engazonnement des ronds-points, chaulage des abords des avenues et arbres, etc. exécutés par l'Office des Voiries et Drainage, en sigle OVD. Ce dernier emploi, à cet effet, les matériels ci-après : tractopelle, niveleuse, bulldozer, camions benne, camion arroseur, camions poubelles, camions vidangeurs, chargeuse, compacteur, cantonniers manuels, etc. ; suite à l'insalubrité publique observée dans les deux communes de la ville de Kolwezi, les autorités politico-administratives ont mis sur pied une commission urbaine permanente pour l'assainissement du milieu, à pied d'œuvre en fonction de la répartition journalière et hebdomadaire des tâches. Nous observons aussi la présence d'une équipe sur terrain, constituée des hommes et femmes « **Kolwezi yakazi** » dont l'action principale est le balayage et le ramassage de toutes les saletés en vue de maintenir la ville dans un état de propreté continue. Il faut remarquer que pour y

<sup>3</sup>J., RIVERO et J., WALINE, *Droit Administratif*, 20<sup>e</sup> édition, Dalloz,

2004, p.285.

parvenir, la Mairie de Kolwezi met des produits désinfectants, dans de si nombreuses circonstances, à la disposition des services urbains de l'environnement et de l'hygiène publique pour la désinfection des maisons d'habitation et autres endroits suspects.

Il faut noter que quelques réalisations menées à travers le partenariat entre le secteur public-privé, ont touché l'économie de la ville. C'est le cas notamment des projets miniers réalisés à Kolwezi. Ceux-ci contaminent la qualité de sol sur de vastes étendues des zones arables. Nous observons que les activités agricoles proches d'un projet d'exploitation minière sont particulièrement touchées. Les opérations minières modifient régulièrement l'économie du paysage environnant en exposant des sols qui étaient précédemment intacts. La conséquence est que la production locale des denrées alimentaires de première nécessité (maniocs, tomates, maïs, arachides, haricots, soja, patates douces, pommes de terre, voandzou, légumes, riz, etc.) est très insignifiante rendant ainsi la ville dépendante des territoires de Mutshatsha et de Lubudi. Autrement, ce sont ces territoires qui approvisionnent la ville de Kolwezi en ces denrées alimentaires, d'une part et également d'autres horizons notamment de la Zambie, la Tanzanie, l'Afrique du Sud, l'approvisionnement sur son marché en poissons, viande de bœuf, de chèvre, de porc, œufs, lait, farine de froment, farine de maïs, etc. Signalons que cette dépendance économique déséquilibre la situation du marché local (rareté des denrées alimentaires, hausse des prix de farine de maïs dont le sac sur le marché se vend à 70000 Fc actuellement à cause de sa rareté) à tout moment que les fournisseurs privés n'en pouvoient pas. Pourtant toutes potentialités existent à Kolwezi, entre autres : vastes étendues de terres arables, la main d'œuvre locale, cours d'eau, climat propice aux activités agricoles, etc.

S'agissant des infrastructures routières, hormis la voirie urbaine qui est en train d'être réhabilitée, les routes d'intérêt local qui relient les hinterlands, où l'on trouve d'ailleurs les concessions minières et les rares activités

agricoles, au centre de traitement des minerais et de consommation sont dans un état de délabrement avancé ainsi que les ponts ou passerelles. Dans tous les cas, la Province avait pourvu chaque entité territoriale décentralisée en moyens matériels adéquats destinés à la réhabilitation et à l'entretien des routes en terre battue. À titre indicatif, nous pouvons enregistrer les axes routiers Kolwezi-Musokantanda, ville-Musonoïe, Musonoïe-Kapata, Kolwezi-Mushima, Kolwezi-Mutshatsha, Kolwezi-Kazembe, etc. Quant aux ponts, nous pouvons noter la passerelle qui relie la cité Manika au quartier Kanina dans la commune Manika, pont sur la rivière GCM pour relier le quartier du même nom au quartier Musonoïe, etc.

La contamination, au plan social, de la qualité des eaux de surface et souterraines par des métaux et des éléments ; la contamination microbiologique par des eaux usées et des déchets dans les terrains de camping et les zones de résidence des travailleurs miniers. Les questions clés sont de savoir si les fournitures en eau de surface et en eaux souterraines resteront appropriées à la consommation humaine, et si la qualité des eaux de surface dans la zone du projet restera adéquate pour supporter la vie aquatique et la faune terrestre ;

Les émissions atmosphériques se produisent à chaque étape du cycle de la mine, polluent l'air. Mais surtout pendant l'exploration, le développement, la construction et les activités opérationnelles. Les opérations minières mobilisent de grandes quantités de matières, et des déchets de piles contenant des particules de petite taille sont facilement dispersés par le vent. L'exposition à de fortes concentrations de dioxyde de soufre, les particules, les métaux lourds, y compris le plomb, le mercure et le cadmium.

Sur le plan environnemental, signalons que les espèces de la faune vivent dans des communautés qui dépendent les unes des autres. La survie de ces espèces peut dépendre des conditions du sol, du climat local, de l'altitude et d'autres caractéristiques de l'habitat local.

Nous avons observé que l'exploitation minière provoque des dommages directs et indirects sur la faune. Les impacts proviennent principalement de la perturbation, du déplacement et de la redistribution de la surface du sol. Certains impacts sont de court terme et sont limités au site de la mine ; d'autres peuvent avoir des répercussions profondes et des effets de long terme. Signalons aussi l'anarchie dans la gestion des forêts environnementales quant à la coupe des arbres par les charbonniers, les fabricants des briques et même pour les besoins de menuiserie. Toutefois, la notion de reboisement n'a jamais fait l'objet de la gestion des agendas des pouvoirs publics au niveau urbain et les forêts protégées sont inexistantes et même le jour de la commémoration de la journée internationale de l'arbre, aucune manifestation n'est organisée par les autorités publiques. Les forêts couvrent 30 % de la superficie terrestre, soit 4 milliards d'hectares dont une part non négligeable se situe dans les zones tropicales. Si la préservation de ces ressources apparaît aujourd'hui comme un enjeu planétaire, on constate pourtant l'absence d'une définition universelle des forêts. Des tentatives existent, associant critères de surfaces, de densité et de hauteur<sup>4</sup>. Une gestion durable des forêts doit garantir la pérennisation de leurs services<sup>5</sup> : la production du bois et de dérivés, des biens économiques, environnementaux, sociaux et culturels. Optimiser ces fonctions implique d'identifier, dans les groupes humains, des besoins et des attentes souvent concurrentiels voire incompatibles.

## I.2. Au plan économique

Au sujet des infrastructures routières, il faut noter que mis à part la réhabilitation des grandes chaussées du centre-ville de Kolwezi que couvre la Commune de Dilala et les principales artères de la Commune de Manika qui sont l'œuvre du gouvernement provincial du

Lualaba, un protocole d'accord a été signé entre les autorités publiques urbaines de la Mairie de Kolwezi et la Vision Mondiale, en tant que partenaire public privé, pour la réhabilitation du tronçon allant de la troisième avenue vers la Prison Centrale de Dilala. Et, un autre tronçon partirait de la troisième avenue jusqu'aux cimetières de Sapins, tronçon asphalté en partie. Au total trois kilomètres des routes seront réhabilités.

Quant aux activités agricoles, il faut observer que la promotion de ce secteur à travers l'assistance matérielle ou technique aux agriculteurs par les autorités publiques de la ville, revêtues des pouvoirs publics, est insignifiante alors que l'entité elle-même est potentiellement agricultrice. Il en résulte que le niveau d'approvisionnement de la ville au cours de cette année 2023 est déficitaire en produits de production locale et étrangère. Cette situation est due au fait que la République de Zambie a interdit la sortie des produits de grande consommation vers la RD Congo à cause des événements politiques, notamment les produits vivriers d'une part, et, le déficit en produits de production locale d'autre part, dont les producteurs agricoles dans les milieux ruraux n'ont pas su écouler ou évacuer leurs produits vers les grands centres de consommation, ce qui a entraîné à la fois la rareté et la hausse des prix des denrées alimentaires sur le marché d'approvisionnement de Kolwezi.

En ce qui concerne l'agriculture, il faut noter que les activités agricoles dans la ville de Kolwezi par les acteurs privés, sont réalisées soit individuellement soit en association et Coopératives. C'est le cas de l'association Mapendo II du quartier Kasulo qui s'occupe de la culture de maïs et d'élevage des porcs, des poussins, de la Coopérative Maendeleo du village Kayembe qui se spécialise en élevage des chèvres, des cultures maraîchères (selleries, poivrons, piments, oignons,

<sup>4</sup> Pour la **Food and Agriculture Organisation** of the United Nations (FAO), sont considérées comme **forêts** « des terres occupant une superficie de plus de 0,5 ha avec des arbres atteignant une hauteur supérieure à 5 m et un couvert arboré de plus de 10 %, ou avec des arbres capables d'atteindre ces seuils in situ. La définition exclut les terres à vocation agricole ou

urbaine prédominante ».

<sup>5</sup> On entend par « **services forestiers** » les services environnementaux fournis par les forêts à la nature en général et à l'homme en particulier, comme la purification de l'air et de l'eau, le recyclage des nutriments, l'entretien de la diversité biologique, le captage du carbone, etc.

amarantes...), de l'association Twendembele qui pratique l'élevage des porcs, de la culture de maïs, choux pommé, gombo, aubergines, oignons, de l'association CONAGREP (maïs et haricot), de l'association KULIVA, une seule spécialité, l'élevage des porcs, de l'association KAMALENGE, travaillant sous forme de paysans, etc. C'est le cas aussi de la ferme Sainock appartenant à Monsieur Kamwengo (village Mwangeji), de la ferme Kirikos appartenant à l'église Orthodoxe (village Lwankoko), de la ferme P.M.A. appartenant à l'église Méthodiste (village Musokantanda), de la ferme Kebumba appartenant à Monsieur Kafuta Guy (village Kebumba), ferme Bianco, ferme Kando, etc.

Au chapitre des routes de desserte agricole, quelques-unes d'entre elles, notamment les axes Kolwezi-Mutshatsha ; Mutshatsha-Mungulunga ; Kasaji-Divuma, ont été réhabilités respectivement par l'Office des Routes. Notons que ces axes, leurs réhabilitations n'ont concerné que les points chauds (rendez-vous), c'est-à-dire, ils ont été réfectionnés que partiellement en retouchant les bourbiers, mais pas totalement. L'implantation des entreprises commerciales et industrielles à Kolwezi émane des acteurs privés ou particuliers.

### I.3. Au plan social

À l'actif des acteurs publics, il faut enregistrer les actions suivantes :

#### A. Bâtiments scolaires

##### 1. Complexe scolaire ITIMA, Commune de Manika

La construction de complexe scolaire ITIMA, travaux exécutés par l'entreprise CORENKA de Lubumbashi, en vue d'accroître sa capacité d'accueil, financés par la Coopération Technique Belge (CTB)

##### 2. Chantier Athénée de Kolwezi, Commune Dilala

La réhabilitation du complexe scolaire incendié : 40 %, la construction d'un bâtiment scolaire à six salles de classes : 100 % ; la construction d'un bloc sanitaire : 50 % ; la construction d'un mur de clôture exécuté sur 426 m : 96 % ; travaux exécutés par

l'entreprise MCS SARL et financés par les autorités des pouvoirs publics de gouvernement Provincial du Lualaba.

#### 3. Complexe scolaire **KIMBANGUISTE**, commune de Manika

La construction d'un bâtiment à six salles de classes EPI TIMIZA : 100 % ; la construction d'une salle de réunions : 100 % ; la construction de deux directions : 100 %, la construction de trois blocs sanitaires : 100 % ; la construction de deux fosses septiques : 100 % et la réhabilitation d'un bâtiment scolaire à six salles de classes. Il s'agit de l'ancien bâtiment construit par la Vision Mondiale dans les années antérieures : 50 %. Travaux réalisés par l'entreprise **NAIRE** Construction.

#### B. Autres édifices publics

Réhabilitation de l'Abattoir Public de l'État, travaux exécutés à 75 % ; la construction de la clôture au complexe administratif de la Mairie, travaux exécutés par l'entreprise MANGENGENCE Sarl ; la construction de la Bibliothèque CLAC ; l'aménagement de terrain de foot du stade Manika (Commune de Dilala), la réhabilitation du Centre de santé de Manika (Commune de Manika) ; la rénovation du stade Diur où il est prévu la construction d'une tribune à 600 places et une autre tribune VIP, travaux exécutés par l'entreprise Malta FOREST ; la réhabilitation des pavillons de l'Hôpital Général de Référence MWANGEJI ci-après :

le des urgences	) %
avillon bloc opératoire	) %
avillon clinique plus VIP	) %
nstruction des quatre toilettes	) %
nstruction des quatre douches	) %
habilitation du hangar pour la cuisine au pavillon clinique	) %

#### C. Complexe administratif de la Mairie

Exécutés par l'entreprise GMSS construction, ces travaux ont porté sur la Modification et la réhabilitation de ce bâtiment évalués à 60 % dans leur ensemble.

#### **D. Brigade des bâtiments civils**

La construction de la clôture en bloc-ciment derrière la brigade BC, soit une longueur de 56 mètres, la canalisation des eaux de pluies en les orientant vers la SNCC, travaux exécutés par l'entreprise BOWAZ Sarl à 100 %.

La construction de la fontaine dans la cour devant, travaux évalués à 20 %, la construction de la clôture de 130 mètres du bâtiment administratif de la Mairie, travaux exécutés à 70 %, la réhabilitation de la résidence du Maire en location sur l'avenue Salongo, réalisée à 70 % et celle du Maire adjoint aussi en location sur l'avenue Lubudi, réalisée à 100 %.

La construction du parking, à l'entrée de la ville, de gros engins automobiles, la construction de la clôture et la mise d'une barrière à l'entrée du cimetière des sapins et leur élargissement de six hectares, qui deviennent de moins en moins spacieux, construction d'une autre morgue à la cité GCM Luilu pour pallier à la situation d'insuffisance des places, de pannes et de coupures intempestives du courant que connaissent les morgues de Mwangeji et HPK.

La construction, à l'entrée de la ville, d'un échangeur routier sur la RN39, au croisement de la route Likasi et l'entrée de l'aéroport de Kolwezi, travaux en cours d'exécution et évalués à 20% de réalisation par l'entreprise Malta Forest.

En ce qui concerne l'enseignement et la santé, nous avons observé sur terrain dans ce type de partenariat public-privé, la création de plusieurs écoles maternelles, primaires, secondaires et professionnelles à quoi il faut ajouter les Établissements de l'Enseignement Supérieur et Universitaire et de plusieurs centres de santé médicaux. S'agissant de l'accès à l'eau potable, il sied de remarquer aussi sur terrain les forages des puits protégés dans les quartiers suivants : Quartier Latin, Hewa Bora,

Joli site, Kasulo, Diur, Kanina, Dilungu, Bel-Air, Camps Massart. Signalons que ce projet n'a été réalisé que dans quelques quartiers seulement ; dont deux puits forés au quartier Hewa Bora, un puits au quartier Joli site, trois puits au quartier Kabila, un puits au quartier Kasulo et enfin un puits au quartier Latin.

Au regard de ces réalisations, les pouvoirs publics ont arrêté certaines stratégies de développement durable dans leurs actions menées dans la ville de Kolwezi.

## **II. STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LA VILLE DE KOLWEZI**

Le leadership congolais a exprimé une vision ambitieuse pour le développement du pays. Cette vision est articulée dans le DSCRП présenté au mois de juillet 2006. Ce document met l'accent sur la rupture avec les pratiques anciennes pour assurer enfin une importante amélioration des conditions de vie à travers tout le pays comme condition d'une paix durable et d'une éventuelle relance économique. Le Document des Stratégies pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (DSCRП) actuel est fondé sur le Document de Stratégies de Réduction de la Pauvreté (DSRP) intérimaire de 2001 et comme le DSRP intérimaire (qui a été approuvé par toutes les forces politiques congolaises au début du processus de paix), il a créé un large consensus autour de toutes les composantes - clés.

Le DSCRП a été élaboré à travers un vaste et véritable processus de consultation. Chaque ville a préparé son DSCRП à son niveau à travers un vaste processus consultatif géré à la base par les Organisations Non Gouvernementales Spécialisées: ces documents étaient améliorés en DSCRП au niveau provincial et, éventuellement en DSCRП au niveau national. La Société Civile (comprenant les organisations religieuses, les syndicats des travailleurs, les ONGS, les différentes associations des femmes, les associations des jeunes et les représentants de la communauté), le secteur privé, les institutions publiques (nationales et locales), et les

représentants politiques au total environ 35.000<sup>6</sup> personnes ont participé à cet exercice. Ce processus a accru le désir d'appropriation du programme des réformes par une grande partie de la population. Dans un environnement post-conflit, ce processus a mis sur pied un cadre qui a transformé le dialogue national en un programme qui a pu susciter de l'espoir pour l'avenir du pays. Il en découle que la portée du processus de consultation a permis non seulement l'accroissement du besoin d'appropriation du Programme de Réduction de la Pauvreté parmi toutes les composantes-clés, mais également de mobiliser l'énergie nationale en vue d'un programme basé sur la société et qui soit porteur d'espoir au fur et à mesure que le pays sort et s'éloigne des conflits et des années de gestion avec leur héritage des tensions politiques et sociales sévères.

Les stratégies de réduction de la pauvreté au niveau de la ville de Kolwezi, s'inscrit dans la double logique de la politique de décentralisation territoriale prônée par la nouvelle constitution issue du referendum populaire et de la vision 11/25. Les conclusions des consultations participatives ont fait ressortir, au-delà des actions incontournables de réconciliation nationale, de paix et sécurité, ainsi que la restauration d'un Etat de droit réservées à la compétence de l'autorité centrale, la nécessité de réunir les conditions pour la promotion du développement durable des entités décentralisées. Ces conclusions ont également indiqué l'utilité d'accompagner les actions destinées à s'attaquer aux facteurs de pauvreté au niveau provincial et local comme préalable pour la meilleure réussite de la stratégie nationale de la croissance et de la réduction de la pauvreté.

A terme, il sera question de bâtir le devenir des provinces de la RDC sur les valeurs cardinales et les orientations fondamentales ci-après :

- Une pauvreté en voie d'éradication ;
- Une population ayant accès aux services sociaux essentiels de base : éducation, santé, hygiène et

assainissement et eau potable ;

- Une jeunesse bénéficiant d'un haut niveau d'éducation de qualité et de l'emploi ;
- Un secteur agricole dynamique, diversifié et moderne ;
- Une croissance démographique maîtrisée ;

Pour atteindre ces objectifs, le Gouvernement s'engage à mettre en place des stratégies provinciales qui reposent sur trois grands piliers comportant chacun des orientations claires et un plan d'action que la ville ajustera périodiquement, à la lumière de l'évolution de l'environnement, de la disponibilité des ressources et du progrès dans leur mise en œuvre.

Il s'agit de :

#### **Pilier 1 : Améliorer l'accès aux services sociaux et réduire la vulnérabilité**

Après trente ans des conflits et de mauvaise gouvernance politique, la situation sociale de la ville de Kolwezi est à l'image de la situation économique du pays. En effet, le système de santé, d'éducation, d'accès à l'eau potable, à l'électricité et à un environnement sain couplé à l'inexistence des infrastructures de transport et du système de la protection sociale commande des actions énergiques urgentes et équilibrées. La réhabilitation des infrastructures de base et le rétablissement d'un service de qualité à une population de plus en plus nombreuse appellent la mise en place d'une politique décentralisée et agressive du secteur en partenariat avec les organisations communautaires, les ONG, les églises et la société civile, déjà fortement engagée dans ce secteur.

L'objectif du Gouvernement dans ce domaine est de rétablir d'ici à l'an 2030, les performances réalisées avant la crise et les surpasser. Des actions volontaristes devront être menées notamment dans le domaine de l'éducation, de la santé, la protection sociale, de l'eau, de l'électricité

<sup>6</sup> Agence Japonaise de Coopération Internationale, L'étude sur le plan de reconstruction urbaine de la ville de Kinshasa en République Démocratique

du Congo, Rapport final, Volume I, Texte principal, 2010, p. 32.

et l'assainissement.

### 1.1. Secteur Santé et Nutrition

**Objectifs** : Créer et réhabiliter les infrastructures médicales; Former et recycler le personnel médical et soignant; Améliorer les conditions de vie et de travail du personnel médical et soignant; Assurer un approvisionnement régulier en produits médicaux et pharmaceutiques aux FS; Équiper les FS en matériels appropriés; Conscientiser le personnel soignant et médical ; Promouvoir les soins de santé primaires et le dépistage précoce du VIH/Sida et des IST : Intensifier les recherches sur le fléau : Pourvoir le système sanitaire d'une législation et d'une organisation adaptées au contexte sociopolitique de la province ; Doter toutes les structures sanitaires de la province des équipes de santé requises à court et moyen terme.

**Actions à mener** : Réhabilitation et construction des HGR et les Centres de Santé; Application des tarifs accessibles à la population dans les FS ; Approvisionnement régulier en médicaments essentiels dans les FS ; Réhabilitation des cartes d'ayant droits pour les agents de l'État ; Accessibilité aux personnes vivant avec VIH/Sida ; Dotation de chaque communauté de base de centre de santé accessible à tous ; Paiement régulier et décent du personnel soignant ; Affectation du personnel qualifié Recyclage du personnel soignant et leur motivation ; Rendre opérationnelles toutes les zones de santé de la province et ville ; Réhabilitation et mise en place effective des zones de santé de la province et ville ; Rendre accessibles les soins de santé essentiels de qualité à l'ensemble de la population ; Promotion d'un système sanitaire axée sur une législation appropriée et un contexte socio-politique dicté par la ville ; Financement en conséquence du budget de la recherche sur le VIH, la Covid-19 et autres maladies au niveau provincial et urbain ; Amélioration du niveau de reproduction, le VIH/Sida, la Covid-19 et les IST.

### 1.2. Education

**Objectifs** : Promouvoir l'éducation préscolaire et l'éveil de la petite enfance : Améliorer la qualité de l'éducation de base : Réduire taux d'abandon scolaire, d'ici 2030 ;

**Garantir l'effectivité de l'obligation et de la gratuité de l'éducation de base formelle** : Promouvoir l'enseignement professionnel : Pourvoir la province en ouvriers qualifiés en maçonnerie, menuiserie, Plomberie, cordonnerie, jardinerie et moniteur agricole :

**Actions à mener dans l'éducation préscolaire et l'éveil de la petite enfance** : Renforcement de la capacité d'accueil des espaces d'éveil de la petite enfance (écoles maternelles et espaces communautaires d'éveil) de la ville et au villages ; Création des centres de formation des éducateurs et encadreurs des espaces d'éveil de la petite enfance ; Renforcement du partenariat avec le secteur privé et organisations non Gouvernementales œuvrant dans la province ; Introduction d'un module spécial de formation des formateurs des encadreurs de l'enseignement maternel au sein des Instituts Supérieurs Pédagogiques.

**Actions concernant la qualité de l'éducation de base** : Formation des éducateurs et des encadreurs et l'équipement en matériel didactique, des centres de formation et des espaces d'éveil ; Renforcement des encadreurs, des éducateurs et des inspecteurs par l'organisation des ateliers de courte durée ; Identification et mise en valeur des pratiques culturelles favorables à l'éveil de la petite enfance ; Adaptation du programme et du calendrier scolaire à la ville.

**Actions concernant la réduction du taux d'abandon scolaire, d'ici 2030** Adaptation du calendrier scolaire aux spécificités culturelles et climatiques ; Réduction de la distance entre l'école et la résidence de l'élève ; Organisation des cantines scolaires avec l'appui des organisations non gouvernementales.

**Actions concernant l'effectivité de l'obligation et de la gratuité de l'éducation de base formelle** : Révision de la loi-cadre de l'enseignement national incluant de façon formelle ; Disposition de gratuité de l'éducation de base ; prise en charge totale par la ville des frais de fonctionnement des écoles de niveau primaire ;

**Actions concernant l'enseignement professionnel** : Application de la politique nationale d'appui à l'enseignement technique ; Création et la construction

planifiées de nouvelles écoles techniques à travers la province ; Fourniture d'équipements didactiques adéquats.

**Actions concernant le taux net d'admission à 100%, d'ici 2030 :** L'élimination des contraintes financières ; L'adaptation de l'offre éducative à la demande ; La disponibilité des enseignants qualifiés et équipés ; Le renforcement des mesures de promotion scolarisation des filles.

**Actions concernant les programmes spéciaux du niveau primaire à l'intention de tous les enfants de 8 à 14 ans n'ayant jamais fréquenté l'école :** Création au sein du Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire d'une structure de Coordination des programmes spéciaux ; Utilisation rationnelle des structures et du personnel enseignant qualifié disponibles ; Elaboration des programmes de cours adaptés ; Dotation adéquate des manuels scolaires ; Prise en charge totale par l'État des charges des structures organisant des programmes spéciaux ; Organisation d'une campagne de sensibilisation de la population.

**Actions concernant les ouvriers qualifiés en maçonnerie, menuiserie, Plomberie, cordonnerie, jardinerie et moniteur agricole :** Récupération des élèves du formel après la sixième année primaire au moyen de mécanisme d'orientation ; Identification des écoles des métiers existantes et création des écoles des métiers dans toutes les territoires et leurs dotations en enseignants qualifiés et en équipements requis selon la spécialité.

**Actions concernant la qualité et la pertinence de l'éducation et de la formation :** Réforme des programmes au regard des exigences du marché de l'emploi et des besoins des communautés locales ; Renforcement de l'utilisation des langues nationales comme langue d'Instruction au degré élémentaire et le français au degré moyen ; Amélioration des méthodes d'évaluation ; Hiérarchisation des options au regard des besoins de développement ; Dotation des enseignants en guides des maîtres et autres matériels pédagogiques.

**Actions sur l'alphabétisation des adultes et**

**notamment des femmes :** Sensibilisation de la population cible ; Harmonisation et diffusion des programmes d'alphabétisation en français et en langues nationales ; Introduction dans le programme d'enseignement de l'alphabétisation fonctionnelle et participative ; Création des centres communautaires d'alphabétisation ; Organisation des activités de post-alphabétisation ; Edition et diffusion des manuels d'alphabétisation en français et en langues nationales.

### **1.3. Energie**

**Objectifs :** Casser le monopole d'exploitation réservé à la Régideso et SNEL, réhabiliter la Régideso en équipements et matériels adéquats et modernes; fournir l'eau aux populations de la périphérie par d'autres ouvrages : puits entretenus.

**Actions à mener dans le sous-secteur électricité :** Réhabilitation du réseau électrique de la Snel ; Installation de nouvelles cabines dans les quartiers /communes en tenant compte du nombre d'abonnés; Assainissement de la gestion de la Snel ; Renoncement à la politisation des entreprises publiques (Snel).

**Actions à mener dans le sous-secteur de l'eau :** Construction de micro-centrales de production d'eau ; Forage des puits d'eau potable Réhabilitation des services de la REGIDESO en dégradation dans les territoires et construire d'autres usines ; Aménagement des sources d'eau.

### **1.4. Réhabilitation et construction des infrastructures de base**

**Objectifs :** Construire des routes et ponts, curer les caniveaux et les rivières, entretenir de manière permanente les routes, éduquer la population au respect des infrastructures routières, asphalté les grandes artères dans toutes les communes; Encourager la politique d'adjudication des marchés publics; Réhabiliter le cantonnage manuel ; Réhabiliter le réseau routier et ferroviaire existant, créer de nouveaux axes routiers, créer de tramway; Créer et / ou redynamiser les sociétés de transport en commun, assainir les parkings, encourager une politique tarifaire qui tienne compte des paramètres économiques réels.

**Actions à mener :** Réhabilitation des infrastructures de transport; Réaction et redynamisation des sociétés de transport en commun; Réglementation des services de contrôle dans les parkings; Réglementation des passagers non – payants ; Réhabilitation des infrastructures routières existantes; Construction de nouvelles routes et voies d'accès ; Réhabilitation des principales artères de la Ville; Promotion pour la Recherche des financements interne et extérieur ; Accroissement du budget d'investissement.

### 1.5. Environnement

**Objectifs :** Définir une politique d'urbanisation des quartiers et communes, mettre en place une politique d'aménagement du territoire, entrevoir une politique anti – érosive.

**Actions à mener :** Plantation des bambous et autres arbres appropriés ; Canalisations des eaux; Création des puits de rétention d'eau dans les parcelles ; Disponibilisation des moyens en faveur des structures en charge de lutte contre l'érosion ; Destruction des constructions anarchiques et relogement des victimes de cette politique ; Vulgarisation à l'implantation de la verdure.

### 1.6. Genre

**Objectif :** Promouvoir la dimension genre dans la participation de la femme à la prise et le contrôle de décision

**Actions prioritaires à mener :** Organisation des campagnes de sensibilisation sur les droits de la femme ; Structuration des associations féminines ; Vulgarisation de la dimension Genre ; Création des structures de prise en charge sanitaire, psychosociale des femmes victimes de toutes formes de violences ; Combat et sanction contre l'impunité et pour les auteurs des actes de viol des femmes.

### Pilier II : Combattre le VIH/SIDA

Le diagnostic de l'épidémie du VIH/SIDA en RDC révèle une prévalence qui tourne autour de 4,5%, soit 2,6 millions de personnes en 2004. Cette prévalence varie selon les provinces et se situe pour la province ville de Kinshasa à moins de la moyenne nationale.

Les objectifs spécifiques retenus consistent à : réduire le taux de transmission du VIH et des IST auprès de la population particulièrement chez les femmes et les jeunes ; améliorer la qualité de la vie des personnes vivant avec le VIH/SIDA ; atténuer l'impact négatif socio-économique du VIH/SIDA sur les individus, les familles et les communautés et renforcer les mécanismes de coordination de tous les acteurs et partenaires impliqués dans la lutte contre le VIH/SIDA ainsi que du suivi évaluation des activités mises en œuvre.

Les interventions concernent particulièrement les groupes cibles qui sont : les femmes, les jeunes, les professionnels du sexe, les hommes en uniforme, les camionneurs, les navigants, les trafiquants et exploitants artisanaux des matières précieuses, les personnes déplacées, plus vulnérables à l'infection. Une attention soutenue sera portée sur les facteurs de vulnérabilité qui exposent les groupes cibles aux IST et au VIH/SIDA ; alors que les interventions de prise en charge holistique et d'atténuation de l'impact cibleront les PVVIH ainsi que les personnes affectées.

Pour ce faire, les actions de la province et ville porteront, à court terme, sur les quatre axes stratégiques suivants : prévenir et stabiliser la transmission du VIH et des IST ; améliorer la qualité de vie des personnes vivant avec le VIH-SIDA ; atténuer l'impact socio-économique du VIH-SIDA sur la communauté et renforcer la capacité de coordination et de suivi évaluation à tous les niveaux.

### 2.1. Prévenir et stabiliser la transmission du VIH et des IST

Les interventions envisagées sont : mobilisation des communautés pour les amener au changement de comportement au regard des facteurs de vulnérabilités (prostitution, non utilisation des préservatifs, rapports sexuels précoces, etc.) ; promotion des conseils et de dépistage volontaire (CDV) pour une meilleure prise de conscience de la vulnérabilité individuelle et une prise en charge précoce des PVV ; prise en charge correcte des

cas des infections sexuellement transmissibles pour réduire les facteurs de transmission du VIH ; prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant (PTME) ; programmation des condoms (marketing social et distribution ciblée) auprès des groupes vulnérables ; favoriser l'accès des adolescents et des jeunes à l'information sur la prévention du VIH/sida ; sécurité transfusionnelle pour la prévention du VIH par la mise en place des centres de transfusion sanguine dans les grandes agglomérations et des banques de sang dans les hôpitaux et réduction des risques de transmission du VIH par la distribution de PEP kit aux femmes en cas de violences sexuelles.

## **2.2. Améliorer la qualité de vie des personnes vivant avec le VIH-SIDA**

Il sera question de renforcer les capacités des structures de soins médicaux et de prise en charge psychosociale des personnes vivant avec le VIH par : le renforcement des capacités des laboratoires de diagnostic de l'infection à VIH et des infections opportunistes du SIDA ; le renforcement des capacités des laboratoires dans le suivi biologique des personnes sous traitement aux ARV ; la mise sous traitement aux ARV des PVVIH éligibles ; la prise en charge médicale des infections opportunistes ; la formation du personnel soignant dans prise en charge des PVVIH ; la formation du personnel dans prise en charge psychosociale des PVVIH et l'amélioration du cadre légal pour la protection des PVVIH ;

### **Pilier III : Appuyer la dynamique populaire**

Les 40 ans de conflit et de mauvaise gouvernance couplée d'une absence criante des structures décentralisées de l'Etat, ont créé un vide que les organisations communautaires ont rempli afin de faciliter leur suivi à travers les activités génératrices de revenu, le soutien au financement de l'éducation, la création des mutuelles de santé et les groupes de solidarité. Les consultations communautaires qui se sont déroulées sur toute l'étendue du territoire ont corroboré ce constat et ont affirmé la volonté de ces organisations

communautaires de participer désormais à la gestion de la chose publique, au programme de lutte contre la pauvreté et de relance économique.

La politique de décentralisation prônée par l'Etat prend en compte la volonté du gouvernement de créer les conditions optimum pour une participation organisée des organisations communautaires à la définition des politiques sectorielles, à la planification des programmes de réduction de pauvreté qui les concernent en premier lieu ainsi que leur mise en œuvre.

L'objectif général de cette participation communautaire est d'arriver à une gestion décentralisée de la stratégie de lutte contre la pauvreté, au niveau des collectivités locales, leur permettant ainsi de se l'approprier. Dans ce cadre le secteur agricole, de la pêche, de l'élevage et de la pisciculture ont joué un grand rôle dans cette dynamique.

### **Conclusion**

Pour une durabilité des actions de développement, les activités de renforcement des compétences au travers d'une campagne d'éducation civique sont d'une importance prépondérante au niveau gouvernemental, urbain, communal et au niveau de la communauté concernée, afin de favoriser une vision unifiée du processus de développement durable.

Il est nécessaire de créer une Structure solide de Coordination des actions de Développement durable Communautaire entre le Gouvernement Provincial du Lualaba, le niveau urbain et communautaire ou des Comités Locaux de Développement (CLD). Faute de fonds nécessaires à la mise en œuvre des projets de développement durable urbain, l'assistance des bailleurs des fonds potentiels et des organisations internationales, ainsi que les activités de coordination vis-à-vis du Gouvernement Provincial du Lualaba, de la ville de Kolwezi et les CLD sont hautement escomptées.

Des stratégies de développement durable urbain ou local

devraient être une initiative significative pour le développement de la ville de Kolwezi. Le gouvernement local, particulièrement l'autorité urbaine, devrait jouer un rôle de dirigeant pour le développement communautaire au niveau local. Les acteurs publics ont la responsabilité de dessiner des plans de développement et de réaliser des dispositions administratives. De même, les donneurs internationaux, comme acteurs privés, peuvent soutenir ces efforts locaux. Cependant, à la fois le gouvernement et les privés ont une capacité financière limitée pour résoudre les divers types de problèmes leur soumis au niveau de la ville. Les stratégies et initiatives de développement fondamentales au niveau local sont significativement importantes pour aborder les divers problèmes de la communauté. A cet égard, le gouvernement et les institutions fondamentales devraient collaborer dans le planning, la mise en œuvre et l'évaluation de ces activités de développement communautaire. Les CLD peuvent être des coordinateurs et facilitateurs clés pour mobiliser la population en coopération avec les églises, les ONG et les associations. Pour le fonctionnement de la stratégie de développement local, les rôles et responsabilités suivants devraient être entrepris par les différents acteurs du développement communautaire.

#### BIBLIOGRAPHIE SELECTIVE

1. **Agence Japonaise de Coopération Internationale**, L'étude sur le plan de reconstruction urbaine de la ville de Kinshasa en République Démocratique du Congo, Rapport final, Volume I, Texte principal, 2010.
2. **BAKANDEJA WA MPUNGU G.**, Les Finances Publiques. Pour une meilleure gouvernance économique et financière en République Démocratique du Congo, éd. Larcier, Bruxelles, 2006.
3. **CAMAGNI R.**, et **GIBELLI M.C.**, (dir.), Développement urbain durable. Quatre métropoles européennes, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube, 1997.
4. On entend par « **services forestiers** » les services

environnementaux fournis par les forêts à la nature en général et à l'homme en particulier, comme la purification de l'air et de l'eau, le recyclage des nutriments, l'entretien de la diversité biologique, le captage du carbone, etc.

5. Pour la **Food and Agriculture Organisation** of the United Nations (FAO), sont considérées comme **forêts** « des terres occupant une superficie de plus de 0,5 ha avec des arbres atteignant une hauteur supérieure à 5 m et un couvert arboré de plus de 10 %, ou avec des arbres capables d'atteindre ces seuils in situ. La définition exclut les terres à vocation agricole ou urbaine prédominante ».

6. **RIVERO J.**, et **WALINE J.**, Droit Administratif, 20<sup>e</sup> édition, Dalloz, 2004.

---

☆ Actions gouvernementales et stratégies de développement durable en milieu urbain en République Démocratique du Congo. "Regard sur la ville de Kolwezi"